

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU JEUDI 22 OCTOBRE 2015
PROCÈS VERBAL**

Date de convocation : vendredi 16 octobre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre de conseillers présents : 57

Nombre de conseillers votants : 65

TITULAIRES PRÉSENTS :

Stéphane SAUVAN – Gaëtan LEVITRE – Yves LANIC – Jean-Marc MOGLIA – Pierre MAZURIER – Jean-Michel DERREY – Thierry DELAMARE – Jean-Pierre BRÉVAL – Sylvie BLANDIN – Alain LEMARCHAND – Hervé LETELLIER – Jean-Claude COURANT – Jacqueline PONS – Guillemette NOS – Bernard LEROY – Patrick MADROUX – Jean-Yves CALAIS – René DUFOUR – François-Xavier PRIOLLAUD – Anne TERLEZ – Jacky BIDAULT – Daniel JUBERT – Caroline ROUZÉE – Jean-Pierre DUVÉRE – Christian WUILQUE – Hafidah OUADAH – Christian RENONCOURT – Patrice YUNG – Marie-Pierre DUMONT – Jacky VASSARD – Jacky FLEITH – Didier DAGOMET – Jean CARRÉ – Chantale PICARD – Richard JACQUET – Angélique CHASSY – Albert NANIYOULA – Jean-Pierre TROCHET – Didier PIEDNOËL – Pascal LEMAIRE – Dominique DELAFOSSE – Alain LOEB – Nadine TERNISIEN – Maryannick DESHAYES – Jean-Philippe BRUN – Marc-Antoine JAMET – Catherine DUVALLET – Jean-Jacques COQUELET – Fadilla BENAMARA – Bernard CANCELON – Rachida DORDAIN – Ousmane NDIAYE – Maryline NIAUX – Anne-Marie JOURDAN

POUVOIRS :

Monsieur LEROUX à Monsieur PRIOLLAUD, Monsieur ONFRAY à Monsieur DERREY, Madame LORET à Monsieur MADROUX, Madame LEMAN à Monsieur WUILQUE, Monsieur LECUYER à Madame TERLEZ, Madame LENFANT à Monsieur LEROY, Monsieur ZOUTU à Monsieur YUNG, Madame LANGEARD à Monsieur JUBERT.

CONSEILLER SUPPLÉANT AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN TITULAIRE EXCUSÉ :

Jean-Pierre MANCHON – Michel QUENNEVILLE – Nadine LEFEBVRE.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Marie-Joëlle LENFANT – Hubert ZOUTU – Alexandre DELACOUR – Sylviane LORET – Marie-Dominique PERCHET – Pierre LÉCUYER – Céline LEMAN – Sylvie LANGEARD – Jean-Jacques LE ROUX – François CHARLIER – Samuel ONFRAY – Jacques LECERF – Mickaël AMSALEM – Fatia DJEMEL – Jean-Claude CHRISTOPHE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Philippe LE GAL – Marie Le CALONEC – Vincent VORANGER.

Secrétaire : Ousmane N'DIAYE

Monsieur LEROY ouvre la séance en saluant l'arrivée de Madame Nadine TERNISIEN, récemment élue maire de Surville en remplacement de Monsieur RENAUX, démissionnaire. Parallèlement, il informe l'assemblée que Monsieur VASSARD siègera désormais à la place de Monsieur LARUE, démissionnaire également.

15-273 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – Budget Principal – Décision modificative budgétaire N° 4/2015

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Vote la décision modificative budgétaire N°4/2015 par chapitre et opération,
- Adopte des différents mouvements financiers entre le budget principal et les budgets annexes,
- Approuve :
 - o **Article 1** : la décision modificative budgétaire N° 4/2015 sur le budget principal de l'Agglomération Seine-Eure,
 - o **Article 2** : le versement d'un complément de subvention d'exploitation d'un montant de 51 000 euro au budget annexe *crèche d'entreprises*,
 - o **Article 3** : l'annulation de la subvention d'exploitation 2015, voté pour un montant de 339 778 euro au budget annexe Activités économiques artisanale et commerciale,
 - o **Article 4** : décide de procéder au reversement par le budget annexe activités économique-artisanale et commerciale du surplus de subvention d'équipement versée durant l'exercice 2014, pour un montant de 700 000 euro.

15-274 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – Budgets annexes de l'Eau potable, de l'Assainissement collectif, des Transports, de la Crèche d'entreprises, du PLH, du SPANC et des Activités économique-artisanale et commerciale – Décisions modificatives

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur YUNG relève « *que c'est une délibération habituelle. Pour autant, je ne partage pas les conclusions de la DDFIP sur le FCTVA. Cette façon de voir les choses me paraît pour le moins curieuse. Je ne comprends pas qu'on nous refuse de prévoir les reversements de FCTVA dus au titre du 4^e trimestre. A ce que je sache, le 4^e trimestre est bien dans l'année en cours. De plus, poursuit-il, je ne comprends pas pourquoi les budgets liés à la MEF et à la SODEVIL n'ont pas été prévus au budget primitif 2015* » note-t-il.

Monsieur LEROY indique « *que les calculs n'avaient pas été faits pour intégrer cette nouvelle organisation. Néanmoins, nous ne payons plus 10 % d'honoraires à la SODEVIL pour toute implantation ou commercialisation. Mais nous payons désormais les salaires* » précise-t-il.

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

Article 1 :

- De procéder au vote de la décision modificative budgétaire N°3 /2015 par chapitre et opération sur les budgets annexes de l'Eau potable, de l'Assainissement collectif, des Transports, de la Crèche d'entreprises, du PLH, du SPANC et des Activités économique-artisanale et commerciale.

Article 2 :

- De procéder aux ajustements comptables des mouvements financiers entre les budgets annexes de la Crèche d'entreprises, des Activités économique-artisanale et commerciale et le budget principal.

Le Conseil communautaire approuve également, à l'unanimité :

Article 1 :

- La décision modificative budgétaire N° 2 / 2015 sur le budget Eau potable, N°3-2015 sur le budget Assainissement collectif, N°3-2015 sur le budget Transports, N°3-2015 sur le budget Crèche d'entreprises, N°2-2015 sur le budget PLH, N°2-2015 sur le budget SPANC et N°2-2015 sur le budget Activités économique-artisanale et commerciale.

Article 2 :

- Le versement d'une subvention d'exploitation complémentaire sur le budget crèche d'entreprises pour un montant de 51 000 euro, portant ainsi le montant total au titre de l'exercice à 61 563 euro.

- L'annulation de la subvention d'exploitation versée par le budget principal au budget Activités économique-artisanale et commerciale, initialement arrêtée à la somme de 349 778 euro.
- Le reversement sur le budget Activités économique-commerciale et artisanale d'une partie de la subvention d'équipement perçue en 2014, soit 700 000 euro.

Au terme du vote de cette délibération, Monsieur JAMET interroge Monsieur LEROY au sujet du vote de la délibération précédente :

« Le site ex-HENKEL est-il concerné par cette décision modificative » ?

Monsieur LEROY répond négativement et précise que la ligne de crédit initiale était suffisante pour acquérir la friche.

« Pas grand monde n'a entendu la mise au vote » souligne Monsieur JAMET.

« Nous avons pourtant bien voté cette délibération ! C'est un manque de concentration de votre part » précise Monsieur LEROY.

« Visiblement, cela ne relève pas seulement de moi puisqu'une vingtaine de collègues n'a pas entendu la mise au vote de cette délibération. Nous souhaitons donc une modification du vote » insiste Monsieur JAMET.

« La prochaine fois, vous serez plus vigilants » juge Monsieur LEROY.

Monsieur JAMET ne se satisfait pas de cette réponse et demande une rectification du vote *« pour être conformes et logiques au vote qui fût le nôtre lors du vote du budget primitif »*.

« Si vous acceptez de voter cette délibération à nouveau, je fais un recours ! » menace Monsieur VASSARD.

Monsieur LEROY précise à Monsieur JAMET qu'il est impossible de revenir sur le vote d'une délibération.

Monsieur JAMET demande une suspension de séance.

Monsieur PRIOLLAUD ne souhaite pas de suspension de séance et propose que la requête formulée par Monsieur JAMET *« soit portée au procès-verbal de la séance »*.

De nouveau, Monsieur JAMET maintient *« qu'un tiers de l'assemblée n'a pas entendu. Personne n'a entendu. La prochaine fois, il faudra faire mieux et retirer les cailloux que vous avez dans la bouche »* !

15-275 - FINANCES LOCALES - DIVERS - Admissions en non-valeur - Budget principal, Budgets annexes de l'Eau Potable, de l'Assainissement collectif et des Activités économiques artisanales et commerciales

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le conseil communautaire décide à l'unanimité de se prononcer favorablement sur l'admission en non-valeur des créances pour un montant de :

- 116,71 euro pour le budget principal,
- 0,74 euro pour le budget eau potable,
- 0,10 euro pour le budget assainissement,
- 11 343,95 pour le budget activités économiques, artisanales et commerciales.

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur COQUELET a regretté que le nom des personnes insolvable soit mentionné dans les documents communiqués aux élus. *« C'est stigmatisant et c'est dommageable. Il ne faut pas que cela se reproduise »* a-t-il demandé.

Monsieur JUBERT s'est associé à cette remarque et le Conseil a décidé que les noms des personnes redevables seraient systématiquement masqués dans tout document transmis

15-276 - FINANCES LOCALES – DIVERS – Recouvrement des produits locaux – Seuils de poursuites

Sur rapport de Monsieur MADROUX et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Décide de fixer les seuils de poursuites tels que présentés ci-dessous,
- Dit que la collectivité se réserve la possibilité, à titre exceptionnel, de demander au comptable d'engager l'une des procédures précitées pour un montant inférieur, afin de tenir compte de situations particulières,
- Autorise Monsieur le Président à considérer les situations particulières et engager la procédure de réserve.

Nature des demandes de paiement et des poursuites.	Seuils
Emission des titres de recettes ou articles de rôles	10 00
Lettres de relance	10 00
OTD (1) sur ressources (employeurs, Pôle emploi, caisse de retraite, CAF...)	30 00
OTD (1) sur comptes bancaires	130 00
Opposition au prix de vente d'un fonds de commerce	130 00
Procédure de sauvegarde et Redressement Judiciaire	130 00
Liquidation Judiciaire	130 00
Saisie vente et autres types de saisie (dans le département et hors département, sous réserves des directives de la DDFIP)	500 00
Inscription Hypothécaire	1 000 00
Surendettement-recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire-seuil à partir duquel la collectivité doit être avisée de la procédure l'informant qu'elle dispose d'un délai de 15 jours pour former une contestation	1 000 00

15-277 - FINANCES LOCALES – FONDS DE CONCOURS – Attribution à différentes communes de l'Agglomération Seine-Eure pour l'année 2015

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur YUNG rappelle « que nous avons proposé de provisionner une somme importante sur les 6 ans de la mandature ; une sorte de subvention exceptionnelle pour financer des travaux exceptionnels comme la construction d'une école ou le comblement d'une marnière. Cette somme aurait bien aidé les communes qui ne reçoivent que peu de fonds de concours » estime-t-il.

« Nous avons provisionné une somme d'1,2 M€ sur 6 ans destinée à financer des travaux exceptionnels tels que le comblement de la marnière de Surtauville » rappelle Monsieur LEROY.

« Je suis favorable au versement, par l'agglomération, d'un fonds de concours exceptionnel lorsqu'il y a des travaux exceptionnels. On ne réalise pas une école tous les ans » maintient Monsieur YUNG.

A son tour, Monsieur LANIC fait part de son sentiment :

« Monsieur le Président, cher Bernard LEROY, deux remarques.

- 1/ je te remercie chaleureusement pour le fonds de concours attribué à Amfreville sous les Monts. Cela va dans le bon sens. Alors, oui : merci Bernard ! pour ce fonds de concours généreusement attribué.
- 2/ le cas d'Amfreville sous les Monts illustre bien les limites du pacte financier qui lie les communes à la CASE. Il est très désavantageux par rapport au système précédent. Recevoir 80 000 €, sur un mandat, pour financer un investissement structurant à vocation intercommunale, c'est très marginal par rapport à l'ampleur de la dépense. Cela révèle bien le problème auquel sont confrontées les petites communes quand elles ont de gros projets sur plusieurs décennies.

Enfin, il y a également un problème de lisibilité, de transparence, sur l'utilisation des fonds de concours. Il est désormais nécessaire de faire apparaître le cumul des sommes utilisées car, si je

ne m'abuse, Andé et Louviers sont passées trois fois au jackpot. Il ne faudrait pas que l'attribution des fonds de concours se transforme en « Nanardpot » estime-t-il.

« C'est tout simplement scandaleux de penser et dire des choses pareilles ! Vous ne respectez pas l'agent qui gère le budget des fonds de concours ! » s'agace Monsieur MADROUX.

« Je ne jette pas la pierre aux fonctionnaires ! C'est vous, les politiques. Pas nous ! » répond sèchement Monsieur LANIC.

« Vous aurez les chiffres en commission, indique Monsieur LEROY. Le reste est nul et non avenue ».

Pour conclure, Monsieur VASSARD relève que « Val de Reuil touche beaucoup de subventions d'Etat. Il en faudrait un peu plus pour nos villages gaulois ».

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le conseil communautaire accepte à l'unanimité le montant des fonds de concours suivants au bénéfice des communes suivantes :

Commune	Fonds de concours accordé
Acquigny	3 226 €
Amfreville sous les Monts	73 404 €
Andé	33 062 €
La Haye Le Comte	4 255 €
Louviers	47 905 €
Louviers	7 746 €
Louviers	10 500 €
Louviers	20 823 €
Total	200 921 €

Le Conseil communautaire dit également :

- que ces montants sont définitifs et ne pourront pas augmenter en fonction du coût des projets. Toutefois, si le coût à la charge d'une commune est inférieur, le fonds de concours de la CASE ne pourra excéder le pourcentage prévu de la part restant à la charge de la commune,
- que ces montants seront déduits des montants attribués aux différentes communes.

15-278 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions du Président

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'état des décisions du Président passées au titre du mois de septembre 2015.

15-279 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – ADMINISTRATION GENERALE – Recomposition du conseil communautaire

Monsieur LEROY souligne le contexte particulier dans lequel cette délibération est appelée à être votée. En effet, suite à la démission de Monsieur RENAUX, l'accord local qui prévalait est devenu caduc. Le 17 septembre dernier, le Préfet a signé un arrêté portant le nombre de Conseillers communautaire à 69 au lieu de 80.

« En tant qu'élus républicains, nous devons prendre acte de l'arrêté préfectoral », juge Monsieur LEROY qui souligne également « qu'une nouvelle instruction préfectorale précise que les Vice-Présidents sont élus pour la durée de leur mandat ; donc 6 ans. Dans ces conditions, il n'y a pas lieu de procéder à l'élection des 15 Vice-Présidents » constate-t-il.

Monsieur YUNG ne partage pas cette lecture du dossier :

« La Préfecture s'appuie sur une circulaire de la DGCL qui stipule que les Vice-Présidents choisis par les 80 élus le restent, quoiqu'il arrive. En ce qui me concerne, je discute ce nombre de 15

Vice-Présidents. En effet, le chiffre exact, c'est 14. Le 15^e, c'est honorifique ; il n'a pas d'indemnités. La première assemblée s'est prononcée sur 15 Vice-Présidents sans majorité qualifiée. Désormais, il faut une majorité qualifiée.

Il y a là une cassure tout à fait anormale. Entre 69 et 80 élus, ce n'est pas du tout la même chose. Ce nouveau Conseil communautaire va exacerber les tensions entre la Gauche et la Droite nées d'un problème de gouvernance et de communication avec les élus.

Il faudrait faire une table ronde pour tout remettre à plat car il y a des choses à voir et à revoir. Je regrette profondément qu'il n'y ait pas un vote pour discuter de la gouvernance » indique-t-il.

A son tour, Monsieur JAMET « *salue l'arrivée de Madame TERNISIEN et le départ de Ludovic LARUE. Je ne le regretterai pas, tant ses interventions étaient absurdes et stupides. La seule chose qu'il aura réussi à prouver, c'est l'inutilité du FN ; bien aidé en cela par son collègue VASSARD qui siègera désormais dans cette assemblée* »...

Monsieur VASSARD ne goûte pas du tout les propos de Monsieur JAMET et le lui fait savoir sèchement. Ce dernier poursuit

« Nous devons malheureusement entendre les interventions de type Ilse Reich, marquée par une rhétorique huilée, mais aussi par le manque de travail et d'assiduité »...

Monsieur VASSARD demande à Monsieur JAMET de retirer ses propos, mais ce dernier continue :

« La seule chose que nous pouvons espérer, c'est que Monsieur VASSARD garde un silence prudent jusqu'à ce que les électeurs aient compris ».

Monsieur VASSARD menace Monsieur JAMET d'un procès. Ce dernier lui répond, très ironiquement, « *qu'on ne montre pas quelqu'un du doigt. C'est impoli. Vous a-t-on appris la politesse, Monsieur VASSARD ?* » questionne-t-il, acerbe.

Monsieur JAMET reprend le fil de son intervention :

« Pour en revenir à ce que disait notre collègue YUNG, il y a effectivement un problème de gouvernance. Lorsque nous regardons la table à laquelle sont assis le Président et ses Vice-Présidents, c'est caricatural.

Certes, nous avons un Président aimable et courtois, mais la gouvernance n'est pas équilibrée. Il y a, au sein de cette assemblée, une inquiétude quant à l'équité entre les territoires au sein même de notre agglomération, mais aussi vis-à-vis du CD27 par rapport aux suppressions de crédits. Notre agglomération doit marquer sa neutralité et sa bienveillance par rapport à toutes les communes qui la composent » souligne-t-il.

Monsieur JUBERT manifeste son désaccord avec les propos tenus par Monsieur JAMET :

« Lorsque vous dites que cette tribune est caricaturale, vous vous trompez. Monsieur LEROY fait venir, à tour de rôle, les Vice-Présidents – qu'ils soient de Droite ou de Gauche – afin qu'ils présentent leurs délibérations. C'est bien la preuve que vous ne venez pas souvent » juge-t-il.

« Il y a bien une cassure au sein de cette assemblée, comme en témoigne physiquement le banc vide laissé entre les élus de Gauche et ceux de la majorité, souligne Monsieur JAMET. Mais je dois tout de même remercier notre collègue JUBERT qui, ce soir, a rejoint – au moins physiquement ! – les bancs des élus de gauche » plaisante-t-il.

Monsieur DELAMARE reprend le fil du débat en lisant les instructions transmises

« Les vice-présidents qui ne perdent pas leur mandat de conseiller communautaire conservent leur fonction, ce, quand bien même le plafond de 20 % ou 30 % serait dépassé, en raison de la diminution de l'effectif du conseil communautaire. Cette possibilité ne concerne que les conseils communautaires recomposés suite à la décision du conseil constitutionnel du 20 juin 2014 n°2014-405QPC - commune de Salbris »

Au vu de cette instruction il n'est pas nécessaire de délibérer pour maintenir le nombre de vice-présidents à 15 »

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil de communauté prend en compte à l'unanimité la composition du conseil communautaire comme suit :

Pour la commune d'Acquigny : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Stéphane SAUVAN
- suppléant : Madame Evelyne SEPTFONS

Pour la commune d'Alizay : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Gaëtan LEVITRE
- suppléant : Madame Véronique GAUTIER

Pour la commune d'Amfreville sous les Monts : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Yves LANIC
- suppléant : Monsieur Jean-Pierre HAREL

Pour la commune d'Amfreville sur Iton : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Madame Marie-Joëlle LENFANT
- suppléant : Madame Lisa PASCUAL

Pour la commune d'Andé : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-Marc MOGLIA
- suppléant : Monsieur Lionel LEGRIX

Pour la commune de Connelles : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Pierre MAZURIER
- suppléant : Madame Dorothée ROULE

Pour la commune de Crasville : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-Michel DERREY
- suppléant : Monsieur Didier POISSON

Pour la commune de Criquebeuf sur Seine : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Thierry DELAMARE
- suppléant : Madame Pascale CATTELIN

Pour la commune des Damps : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur René DUFOUR
- suppléant : Madame Katia CAMUS

Pour la commune de La Haye le Comte : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Alexandre DELACOUR
- suppléant : Monsieur Jean-Pierre MANCHON

Pour la commune de La Haye Malherbe : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Hervé LETELLIER
- suppléant : Madame Amélia BREANT

Pour la commune d'Herqueville (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-Pierre BREVAL
- suppléant : Madame Annick VAUQUELIN

Pour la commune d'Heudebouville : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaires : Monsieur Hubert ZOUTU
- suppléant : Madame Frédérique PIEDNOEL

Pour la commune d'Igoville : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Madame Sylvie BLANDIN
- suppléant : Monsieur Emmanuel MACE

Pour la commune d'Incarville : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Alain LEMARCHAND
- suppléant : Madame Armelle LEFEBVRE

Pour la commune de Léry : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-Yves CALAIS
- suppléant : Madame Anne-Gaëlle MEREUX

Pour la commune de Louviers : (17 délégués titulaires)

- titulaires : Monsieur François-Xavier PRIOLLAUD, Madame Anne TERLEZ, Monsieur Jacky BIDAULT, Madame Marie-Dominique PERCHET, Monsieur Jean-Jacques LEROUX, Madame Hafidha OUADAH, Monsieur Daniel JUBERT, Madame Caroline ROUZEE, Monsieur Pierre LECUYER, Madame Sylvie LANGEARD, Monsieur Jean-Pierre DUVERE, Madame Céline LEMAN, Monsieur Christian WUILQUE, Monsieur Christian RENONCOURT, Madame Marie-Pierre DUMONT, Monsieur Patrice YUNG, Monsieur Jacky VASSARD

Pour la commune du Manoir : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Madame Jacqueline PONS
- suppléant : Monsieur Daniel BAYART

Pour la commune de Martot : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur François CHARLIER
- suppléant : Monsieur Michel QUENNEVILLE

Pour la commune du Mesnil Jourdain : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Madame Guillemette NOS
- suppléant : Monsieur Bertrand LABIGNE

Pour la commune de Montaure : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Jacky FLEITH
- suppléant : Monsieur Jean-Pierre PERIER

Pour la commune de Pinterville : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Didier DAGOMET
- suppléant : Monsieur Pierre MARC

Pour la commune de Pîtres : (2 délégués titulaires)

- titulaires : Monsieur Jean CARRE, Madame Chantale PICARD

Pour la commune de Pont de l'Arche : (3 délégués titulaires)

- titulaires : Monsieur Richard JACQUET, Madame Angélique CHASSY, Monsieur Albert NANIYOULA,

Pour la commune de Porte-joie : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-Pierre TROCHET
- suppléant : Madame Monique KWASNY

Pour la commune de Poses : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Didier PIEDNOEL
- suppléant : Monsieur Thierry JIMONET

Pour la commune de Quatremare : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Pascal LEMAIRE
- suppléant : Monsieur Bruno FEILLER

Pour la commune de St Etienne du Vauvray : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Dominique DELAFOSSE
- suppléant : Monsieur Eric JAMMET

Pour la commune de St Pierre du Vauvray : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Alain LOEB
- suppléant : Madame Sophie HOUSSAYE

Pour la commune de Surtauville : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Samuel ONFRAY
- suppléant : Monsieur Hervé PICARD

Pour la commune de Surville : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Madame Nadine TERNISIEN
- suppléant : Monsieur Gildas FORT

Pour la commune de Tostes : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Madame Maryannick DESHAYES
- suppléant : Monsieur Olivier AUTECHAUD

Pour la commune de Tournedos sur Seine : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-Philippe BRUN
- suppléant : Madame Agnès HALBOUT

Pour la commune de la Vacherie : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-Claude COURANT
- suppléant : Monsieur Jean-Luc GUITTARD

Pour la commune de Val de Reuil : (12 délégués titulaires)

- titulaires : Monsieur Marc-Antoine JAMET, Madame Catherine DUVALLET, Monsieur Jean-Jacques COQUELET, Madame Fadilla BENAMARA, Monsieur Jacques LECERF, Madame Fatia DJEMFL, Monsieur Bernard CANCELON, Madame Rachida DORDAIN, Monsieur Ousmane N'DIAYE, Madame Maryline NIAUX, Monsieur Michaël AMSALEM, Madame Anne-Marie JOURDAN,

Pour la commune du Vaudreuil : (3 délégués titulaires)

- titulaires : Monsieur Bernard LEROY, Madame Sylviane LORET, Monsieur Patrick MADROUX

Pour la commune de Vironvay : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- titulaire : Monsieur Jean-Claude CHRISTOPHE
- suppléant : Madame Nadine LEFEBVRE

15-280 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – ELECTION EXECUTIF – ADMINISTRATION GENERALE – Election d'un membre du bureau communautaire

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

ELECTION D'UN MEMBRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	65
A déduire bulletins litigieux, blanc ou nul	7
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	58
Majorité absolue	30
Madame Nadine TERNISIEN	58 voix.

Madame Nadine TERNISIEN est élue membre du Bureau.

15-281 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – EXERCICE DES MANDATS LOCAUX – ADMINISTRATION GENERALE – Indemnités de fonction des élus – Constitution de l'enveloppe et répartition – Modification

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire décide, **par 54 voix POUR, 7 voix CONTRE et 4 abstentions**, de répartir cette enveloppe entre les élus communautaires qui ont reçu une délégation de fonction de la part de Monsieur le Président de la façon suivante :

- **Le Président** : 84,94 % de l'indemnité de Président d'une communauté d'agglomération d'une strate de population comprise entre 50 000 et 99 999 habitants (110% de l'indice brut 1015)

Le Président délégué : 15,06 % de l'indemnité de Président d'une communauté d'agglomération d'une strate de population comprise entre 50 000 et 99 999 habitants (110% de l'indice brut 1015) + 100.3 % de l'indemnité de vice-président d'une communauté d'agglomération d'une strate de population comprise entre 50 000 et 99 999 habitants (44% de l'indice brut 1015).

- **Les vice-présidents** (14 élus) : 47,20 % de l'indemnité de vice-président d'une communauté d'agglomération d'une strate de population comprise entre 50 000 et 99 999 habitants (44% de l'indice brut 1015).

- **Les rapporteurs de commission** (24 élus) : 21,27 % de l'indemnité de vice-président d'une communauté d'agglomération d'une strate de population comprise entre 50 000 et 99 999 habitants (44% de l'indice brut 1015).

- **Les membres** (09 élus) : 14,14 % de l'indemnité de vice-président d'une communauté d'agglomération d'une strate de population comprise entre 50 000 et 99 999 habitants (44% de l'indice brut 1015).

Le Conseil communautaire dit également que ces modifications seront appliquées à compter du 1^{er} novembre 2015.

TABLEAU RECAPITULANT L'ENSEMBLE DES INDEMNITÉS MENSUELLES ALLOUÉES AUX ÉLUS

Le Président Bernard LEROY	93,44 % de l'indice brut 1015
Le Président délégué François-Xavier PRIOLLAUD	60,72 % de l'indice brut 1015
Les vice-présidents Marc-Antoine JAMET, Thierry DELAMARE, Jean-Marc MOGLIA, Gaëtan LEVITRE, Jean-Yves CALAIS, Anne TERLEZ, Christian WUILQUE, René DUFOUR, Jacky BIDAULT, Sylvie BLANDIN, Patrick MADROUX, Jean CARRE, Jean-Claude CHRISTOPHE, Richard JACQUET	20,77 % de l'indice brut 1015
Les rapporteurs de commission Hubert ZOUTU, Céline LEMAN, Guillemette NOS, Daniel JUBERT, Jean-Jacques LEROUX, Fadilla BENAMARA, Didier PIEDNOEL, Alain LEMARCHAND, Didier DAGOMET, Catherine DUVALLET, François CHARLIER, Alain LOEB, Maryannick DESHAYES, Marie-Joëlle	9,36 % de l'indice brut 1015

LENFANT, Yves LANIC, Hervé LETELLIER, Pierre LECUYER, Jean-Philippe BRUN, Jean-Claude COURANT, Jean-Pierre DUVERE, Jacqueline PONS, Dominique DELAFOSSE, Jean-Michel DERREY, Caroline ROUZEE	
Les membres Stéphane SAUVAN, Pierre MAZURIER, Jean-Pierre BREVAL, Alexandre DELACOUR, Jacky FLEITH, Jean-Pierre TROCHET, Pascal LEMAIRE, Samuel ONFRAY, Nadine TERNISIEN	6,22 % de l'indice brut 1015

15-282 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS – ADMINISTRATION GENERALE – SIEGE – Commission consultative paritaire sur l'énergie

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil de communauté désigne à l'unanimité Monsieur Jean-Pierre DUVÉRÉ comme représentant de l'Agglomération Seine-Eure au sein de la commission consultative paritaire sur l'énergie.

15-283 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT – Val de Reuil – ZAC des Coteaux – Approbation du compte-rendu d'activité de l'année 2014

Au terme de la lecture des résultats de cette ZAC, par Madame ALLAIRE, représentante d'E.A.D., Monsieur JAMET souligne :

« La ZAC des Coteaux est en bonne santé. Pour autant, il faut réaliser rapidement la voie de l'Orée même si, nous le savons, la question de l'autoroute est toujours en suspens. La partie urbaine de la voie de l'Orée, entre le cimetière et le stade couvert, devra impérativement avoir un aspect environnemental travaillé, afin de coexister avec la trouée verte.

Vous avez remercié les services de la CASE qui font, comme chacun le sait, un excellent travail. Mais il faut également saluer le service urbanisme de la Ville de Val de Reuil qui aide énormément dans la concrétisation des dossiers grâce à sa proximité.

De très beaux terrains restent à vendre sur cette ZAC. Et 800 logements sont en cours de construction. Une ZAC industrielle n'a pas vocation à aider une seule commune. Elle est réalisée au profit de toute l'agglomération » souligne-t-il.

Monsieur VASSARD indique qu'il votera CONTRE *« car un lot est prévu pour l'association culturelle du bassin méditerranéen aux fins de construction d'une mosquée qui va gâcher la vue et faire baisser la valeur immobilière des terrains. Sans compter les 1 000 logements prévus à Val de Reuil. Je ne vous fais pas de dessin... »* conclut-il.

« Monsieur VASSARD, je vais essayer de retrouver mes talents de pédagogue, reprend Monsieur JAMET. Pédagogue n'a rien de sexuel, rassurez-vous !

Rires dans l'assemblée.

Il se trouve que la commune de Val de Reuil compte sur son territoire des contribuables qui sont, comme vous, français. La France est leur patrie, car ils y vivent. Ils ont des besoins. L'association que vous évoquez réunit environ 1 000 membres. Actuellement, les conditions de confort dans lesquelles ses membres se réunissent sont lamentables. Il a donc été décidé de donner un local décent à cette association, local moderne et de qualité dessiné par un architecte renommé. Lorsque vous évoquez la perte de valeur des terrains et des biens situés à proximité, vous vous trompez. La valeur moyenne des maisons vendues à Val de Reuil augmente depuis 15 ans ; comme celles autour de Val de Reuil, d'ailleurs.

Une fois de plus, votre intervention témoigne d'une parfaite méconnaissance du dossier et de préjugés. Votre intolérance, votre extrémisme, n'ont rien à voir avec le bilan d'une ZAC.

De mon côté, je suis heureux que tout le monde vive en bonne intelligence à Val de Reuil » conclut-il.

Applaudissements dans la salle.

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire approuve, **par 64 voix POUR et 1 voix CONTRE**, le compte-rendu d'activité de l'année 2014 établi par EAD pour la Z.A.C. des Coteaux ainsi que le bilan prévisionnel d'aménagement recalé, l'échéancier, le tableau de vente et le tableau des acquisitions de terrain.

15-284 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT – Val de Reuil – ZAC du Parc d'Affaires des Portes – Approbation du compte-rendu d'activité de l'année 2014

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire approuve à **l'unanimité** le compte-rendu d'activité de l'année 2014 établi par EAD pour la Z.A.C. du Parc d'Affaires des Portes de Val de Reuil, ainsi que le bilan prévisionnel d'aménagement recalé, l'échéancier, ainsi que l'état des ventes et des acquisitions.

15-285 - DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE – AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT – Commune de La Haye Malherbe – Convention de servitude de passage de canalisation sur parcelle privée

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire accepte à **l'unanimité** de passer la convention de servitude de passage avec M et Mme AUTECHAUD sur leur parcelle cadastrée section ZB 209 située sur la commune de La Haye Malherbe.

Le conseil communautaire dit également :

- que la présente servitude de passage est consentie moyennant le versement d'une indemnité de 446 € TTC à M. et Mme AUTECHAUD calculée selon les modalités définies ci-dessus,
- qu'une indemnité de 448 € sera également attribuée au locataire en place, pour dommages causés aux cultures,
- que les frais et honoraires divers, liés à cette opération sont à la charge exclusive de l'Agglomération Seine-Eure.

15-286 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Association Art & Com Pont de l'Arche – Subvention complémentaire 2015 – Signature d'un avenant – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à **l'unanimité**, le conseil communautaire :

- accepte de passer un avenant à la convention cadre n°2015-122 avec l'association *Art & Com Pont de l'Arche*,
- autorise Monsieur le président ou son représentant à signer l'avenant n°1, avec l'association *Art & Com Pont de l'Arche*, afin de prendre en compte l'augmentation de la subvention d'un montant de 1 332 € TTC. Le montant de la subvention passe de 1 228 € à 2 560 € au titre de l'année 2015.

15-287 - FINANCES LOCALES – SUBVENTION – COMMERCE ET ARTISANAT – Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à **l'unanimité**, le conseil communautaire :

- accepte de passer une convention avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure pour une durée de trois ans,

- de verser une subvention, chaque année, suivant le plan de financement ci-dessous.

Axe	Action	2016		2017		2018	
		Agglo	Entreprise	Agglo	Entreprise	Agglo	Entreprise
Axe 1	Système d'information globale	6 000 €	0 €	6 000 €	0 €	6 000 €	0 €
	Diagnostic d'approche globale	4 100 €	0 €	4 100 €	0 €	4 100 €	0 €
	Cellule d'écoute des artisans						
	plateforme téléphonique outils d'e-mailing et enquête en ligne	2 200 € 0 €	0 € 0 €	2 200 € 0 €	0 € 0 €	2 200 € 0 €	0 € 0 €
Axe 2	Développement des compétences des entreprises du territoire						
	formations transversales sur mesure CASE	10 800 €	0 €	15 100 €	0 €	19 400 €	0 €
	Formation "Design dans les métiers d'art"	12 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Développement du réseau "Soirée Connexion"	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Accompagnement des entreprises						
	Accompagnement personnalisé en entreprise Accompagnement renforcé délocalisé à la CASE Plateforme Transmettre Reprendre une entreprise	2 400 € 4 100 € 0 €	2 400 € 0 € 0 €	3 600 € 5 500 € 0 €	3 600 € 0 € 0 €	6 000 € 6 900 € 0 €	6 000 € 0 € 0 €
Axe 3	En direction des jeunes Réunion d'information / Préparation à l'apprentissage	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Plateforme de l'emploi et de l'alternance	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Coaching Recrutement	600 €	600 €	800 €	800 €	1 000 €	1 000 €
TOTAL		42 200 €	3 000 €	37 300 €	4 400 €	45 600 €	7 000 €

15-288 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Union des Associations *Outil en main* – Subvention 2015 – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- accepte de passer une convention avec l'Union des Associations *Outil en main*,
- accepte de verser une subvention d'un montant de 10 000 € T.T.C. à cette association.

15-289 - DOMAINES DE COMPETENCE PAR THEMES – TOURISME – Adhésion à l'association *Normandie en Seine*

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le conseil communautaire accepte à l'unanimité l'adhésion de la communauté d'agglomération Seine-Eure à l'association *Normandie en Seine* pour une durée d'un an reconductible, pour un montant annuel de 15 €.

15-290 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – TOURISME – Manifestation touristique à caractère intercommunal – Association *Seine APURE* à Saint Pierre du Vauvray – Signature d'une convention

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le conseil communautaire accepte de passer une convention avec l'association *Seine APURE* – (Association de Protection des Usagers et Riverains des Eaux domaniales) de Saint Pierre du Vauvray et de verser une subvention de 500 € à cette association.

15-291 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat privé «PIG» – Participations aux particuliers

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide d'attribuer, à l'unanimité, les subventions suivantes, au titre de l'amélioration de l'habitat privé :

- Dossier de madame POYER Bénédicte et monsieur RESIOUK Samir : 2 700 €

- Dossier de madame et monsieur HOTTOT Nelly et David, 20 Allée du Mitan à Val de Reuil : **900 €**

Le Conseil communautaire dit également que les subventions accordées ci-avant, aux propriétaires, ne pourront être versées que sur la présentation des factures totalement acquittées, de l'accord des administrations instructrices des autorisations d'urbanisme et du respect des prescriptions de ces administrations.

15-292 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Délégation des aides à la pierre – Renouvellement 2016-2021

Sur rapport de Monsieur JACQUET et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Approuve le renouvellement de la délégation des aides à la pierre de 2016 à 2021 ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les décisions de subvention et d'agrément, ainsi que toutes les conventions et documents relatifs à l'exercice de la délégation des aides à la pierre ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à notifier aux acteurs concernés et à ses partenaires les décisions prises dans ce cadre.

15-293 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Subventions au titre du Projet territorial de cohésion sociale

Au terme de la présentation de cette délibération, Monsieur VASSARD indique qu'il « votera Pour, car on m'a dit de voter Pour ».

Sur rapport de Madame TERLEZ, le conseil communautaire attribue à l'unanimité les subventions suivantes au centre social "Le Tremplin" de Pont de l'Arche, soit au total 40 000 € :

Projet	Montant
Chantier jeunes	16 000 €
Kit emploi	12 000 €
Sécurité routière	5 000 €
Discutons emploi près de chez vous	3 000 €
Projet autour de la lecture et du jeu	4 000 €
TOTAL	40 000 €

15-294 - FINANCES LOCALES – FONDS DE CONCOURS - VOIRIE – Attribution d'un fonds de concours au titre des amendes de police à la commune du Vaudreuil – Convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le conseil de communauté attribue à l'unanimité un fonds de concours au titre des amendes de police et au bénéfice de la commune du Vaudreuil, pour un montant de 622,50 € HT.

15-295 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COOPERATION DECENTRALISEE – Projets locaux de solidarité internationale – Attribution de subventions aux associations locales

A l'issue de la présentation de cette délibération, Monsieur VASSARD s'exprime en ces termes :
 « Je vais voter Contre cette délibération. En effet, tous les jours, dans notre pays, des Français sont contraints de faire les poubelles pour trouver à manger. Avant de donner de l'argent aux étrangers, occupez-vous d'abord de la misère qu'il y a en France ».

Madame TERLEZ lui répond :

« Monsieur VASSARD, votre intervention me désole, mais je vais y répondre en utilisant la même rhétorique que vous.

Contribuer au développement des pays d'Afrique ; c'est faire en sorte que les populations vivent mieux chez elles et, finalement, leur éviter qu'elles ne viennent en Europe ».

Madame TERLEZ développe ensuite de nombreux arguments plaidant en faveur du vote de cette subvention. Ces derniers trouvent un écho favorable auprès de Monsieur JAMET :

« Je félicite Anne TERLEZ pour la justesse de son intervention. Nous aimons quand vous faites de la rhétorique. Surtout quand elle est de cette qualité.

Je préciserai à Monsieur VASSARD que les projets subventionnés par la CASE – comme celui de l'ARDF - visent à ouvrir des salles de classe. Ce sont dans ces salles de classes où l'on parle une langue bizarre - le français - que se développe la francophonie, dans un continent où elle va prendre de plus en plus de place et dans des pays qui votent comme nous à l'ONU » conclut-il.

Sur rapport de Madame TERLEZ, **par 64 voix POUR et 1 voix CONTRE**, le Conseil de communauté décide d'accorder les subventions détaillées ci-dessous :

Association	Siège	Projet	Coût total du projet	Subvention sollicitée	Proposition de la commission
ANI	Val de Reuil	Projet pilote de réalisation d'un forage équipé d'une pompe à motricité humaine accompagnée d'un bloc sanitaire public pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants du village Ndong-Elang au Cameroun	20 000 €	10 000 €	7 000 €
MAYI YETU	Le Vaudreuil	Agrandissement d'une école et accès à l'eau potable à Doumé Agotime au Togo	10 305 €	5 000 €	5 000 €
ADRF	Val de Reuil	Construction de 6 salles de classes équipées dans un collège de Danthiady au Sénégal	29 595 €	7 000 €	7 000 €
TOTAL					19 000 €

15-296 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉS PUBLICS – DEPLACEMENTS – Fourniture de bus pour l'Agglomération Seine-Eure – Deux lots – Appel d'offres ouvert – Attribution – Autorisation

Sur rapport de Monsieur DUVÉRE, le conseil de communauté prend acte à l'unanimité de l'attribution du marché à l'entreprise suivante :

**EVOBUS FRANCE
2 à 6 Rue de Vignolle
ZI - BP 90134
95842 SARCELLES**

Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
165 390 € HT	33 078 €	198 468 € TTC

15-297 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉS PUBLICS – PATRIMOINE – Travaux de construction d'un immeuble de bureaux, Ilot Thorel Ouest à Louviers – Marché complémentaire – Autorisation

A l'issue de la présentation de cette délibération, Monsieur MAZURIER s'est interrogé sur la vocation des travaux projetés.

Monsieur MADROUX a répondu que ces travaux visent à l'aménagement du dernier plateau libre, situé au 3^e étage du bâtiment qui accueille les services communautaires.

De son côté, Monsieur VASSARD s'est interrogé :

« Pourquoi les lots n'ont-ils pas été divisés afin de donner du travail aux petites entreprises locales » ?

Monsieur LEROY a rappelé à Monsieur VASSARD les conditions dans lesquelles les marchés publics de travaux ont été passés.

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'attribution du marché à l'entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION HAUTE NORMANDIE pour les montants suivants :

	Montant HT	TVA (20 %)	Montant TTC
Tranche ferme	275 895 €	55 179 €	331 074 €
Tranche conditionnelle	79 105 €	15 821 €	94 926 €
Total	355 000 €	71 000 €	426 000 €

Questions diverses :

Monsieur YUNG questionne Monsieur LEROY à propos de la nouvelle carte intercommunale.

« Il serait bon que nos amis de la Communauté de communes Eure Madrie Seine nous rejoignent plutôt qu'ils se tourment vers Vernon » estime-t-il.

« Je les ai rencontrés aujourd'hui, indique Monsieur LEROY. Actuellement, une partie des communes souhaite rejoindre l'agglomération de Vernon, une autre celle d'Evreux et la 3^e aimerait pouvoir se rattacher à notre territoire.

Les élus sont toujours en phase de consultation, aidés d'un cabinet. Ils ont aussi très fortement envie de rester tout seul car la taille de leur EPCI, supérieure à 15 000 habitants, le leur permet » conclut-il.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune remarque ni question formulée, la séance est levée à 22 h 55.

Le Président

Bernard LEROY

Par déléation
Le Directeur Général



Philippe LE GAL

